

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
9 janvier 2014
n° 1 / 7582^e
pages 1 à 72

CHRONIQUE / Contrat et obligations

L'obligation d'exécuter le contrat de bonne foi est-elle susceptible de clause contraire ?

> Yves-Marie Laithier

33

ÉDITO

- 1 « Dieudo », reviens parmi les tiens!, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 7 Entrepreneuriat individuel : remise du rapport Grandguillaume
11 Charges récupérables : rémunération du gardien
12 Disparition pendant une détention militaire : condamnation de la Turquie
19 Election législative : éligibilité d'un maître de conférences
22 Démocratie (participative) et fin de vie : publication de l'« avis citoyen »

POINTS DE VUE

- 29 *To be or not to be connected* : ces objets connectés qui nous espionnent, *Laure Marino*
31 Traçabilité des décisions judiciaires : 2014, l'année des bonnes résolutions ?, *Xavier Henry*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 41 **Chronique** : Les Témoins de Jéhovah et l'Eglise de scientologie : situation au 16 octobre 2013, *Frédéric Dieu*
47 **Panorama** : Responsabilité civile, *Philippe Brun et Olivier Gout*
60 **Notes** : Les directives européennes, les lois de police de transposition et leur application aux contrats internationaux, *note sous CJUE 17 oct. 2013, Louis d'Avout*
65 L'affaire *Baby Loup* devant la cour de renvoi : la revanche de la laïcité ?, *note sous Paris, 27 nov. 2013, Jean Mouly*

ENTRETIEN

- 72 Frédéric Audren et Jean-Louis Halpérin - La culture juridique française en question

DALLOZ

321401



31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40645366
Fax 01 40645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHULLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Janvier 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

ÉDITO par Félix Rome

1 « Dieudo »,
reviens parmi les tiens !



4 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cession de créance: portée de la notification au débiteur cédé, *Com. 17 déc. 2013*

Contrat d'affaires

Voitures de tourisme avec chauffeur: modalités de la réservation préalable

Entreprise en difficulté

Procédures d'insolvabilité (déclaration des créanciers): sanction de l'omission d'information, *Com. 17 déc. 2013*

Fonds de commerce et commerçants

Loyer du bail renouvelé: date limite d'exercice du droit d'option, *Civ. 3^e, 11 déc. 2013*

Clause d'indexation: validité de la référence à un indice de base fixe, *Civ. 3^e, 11 déc. 2013*

Entrepreneuriat individuel: remise du rapport Grandguillaume

Propriété intellectuelle

Fragrance d'un parfum: pas de protection par le droit d'auteur, *Com. 10 déc. 2013*

Société et marché financier

Stock-options: délai d'option en cas de décès du bénéficiaire, *Com. 10 déc. 2013*

9 DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Droit d'accession: sort des constructions en fin de bail, *Civ. 3^e, 17 déc. 2013*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité du professionnel du droit: pas de caractère subsidiaire, *Civ. 1^{re}, 19 déc. 2013*

Famille-Personne-Succession

Prestation compensatoire: sort des indemnités compensatrices d'un handicap, *Civ. 1^{re}, 18 déc. 2013*

10 DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Mandat de vente: détermination de l'objet, *Civ. 1^{re}, 19 déc. 2013*

Bail

Charges récupérables: rémunération du gardien, *Civ. 3^e, 17 déc. 2013*

Construction-Urbanisme

Construction de logements: publication de deux ordonnances

12 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Disparition pendant une détention militaire: condamnation de la Turquie, *CEDH 10 déc. 2013*

13 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Prescription de l'action publique (viol): point de départ en cas d'amnésie traumatique, *Crim. 18 déc. 2013*

Presse et communication

Diffamation: régularité de la constitution d'avocat, *Civ. 1^{re}, 11 déc. 2013*

Procédure pénale

Géolocalisation: présentation d'un projet de loi
Affaire dite « Léa » (régularité de la garde à vue): rejet du pourvoi, *Crim. 17 déc. 2013*

15 DROIT PUBLIC

Droit administratif

Elus locaux: adoption d'une proposition par l'Assemblée nationale

Etrangers: remise du rapport sur l'annexe judiciaire du TGI de Bobigny

Flash-ball: responsabilité sans faute de l'Etat, *TA Paris, 17 déc. 2013*

Modernisation de l'action publique: adoption du projet de loi

Droit constitutionnel

Election législative: éligibilité d'un maître de conférences, *Cons. const., 19 déc. 2013*

Fiscalité

Loi de finances pour 2014: censure partielle par le Conseil constitutionnel

Loi de finances rectificative pour 2013: censure partielle par le Conseil constitutionnel

Santé publique

Démocratie (participative) et fin de vie: publication de l'« avis citoyen »

23 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Lutte contre les discriminations au travail: remise du rapport Pécaut-Rivolier

Convention de reclassement personnalisé: procédure de licenciement préalable (respect), *Soc. 17 déc. 2013*

Sécurité sociale

Assurance complémentaire: censure partielle du dispositif par le Conseil constitutionnel

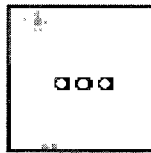
26 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Aide juridique (suppression de la contribution): publication du décret

Profession juridique et judiciaire

Avocat (démarchage): non-conformité de la réglementation à la directive « services », *CE 13 déc. 2013*



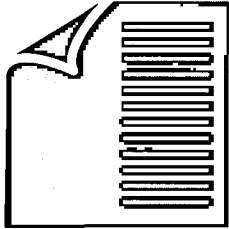
POINTS DE VUE

29

To be or not to be connected:
ces objets connectés qui nous
espionnent
par Laure Marino

31

Traçabilité des décisions
judiciaires: 2014, l'année
des bonnes résolutions?
par Xavier Henry



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

33

L'obligation d'exécuter le contrat de bonne foi
est-elle susceptible de clause contraire?
par Yves-Marie Laithier

41

Les Témoins de Jéhovah et l'Eglise de scientologie:
situation au 16 octobre 2013
par Frédéric Dieu

PANORAMA

47

Responsabilité civile
novembre 2012 - novembre 2013
par Philippe Brun et Olivier Gout

NOTES

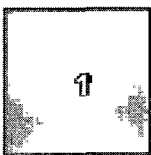
60

Les directives européennes, les lois de police
de transposition et leur application
aux contrats internationaux,
note sous CJUE 17 oct. 2013
par Louis d'Avout

65

L'affaire *Baby Loup* devant la cour de renvoi:
la revanche de la laïcité?,
note sous Paris, 27 nov. 2013
par Jean Mouly

**La rédaction du Recueil
vous souhaite
une bonne année 2014**



2

3

ENTRETIEN

72

Frédéric Audren et Jean-Louis Halpérin - La culture juridique française en question

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).